

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2081

présenté par
Mme Rist

à l'amendement n° 1992 de Mme Tamarelle-Verhaeghe

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5 BIS, insérer l'article suivant:

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« rédigé »

le mot :

« établi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.